



MÉMOIRE

Présenté à la Commission indépendante
sur les caribous forestiers et montagnards

27 Mai 2022



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Marie-Hélène Langis,
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Marie-Hélène Ouellet D'Amours,
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Collaboration

Luce Balthazar, directrice générale
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Sébastien Caron, directeur général
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Clémentine Cornille, directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Caroline Duchesne, directrice générale
Conseil régional de Gaspésie-îles-de-la-Madeleine

Antoine Paquet-Moisan, chargé de projet
Conseil régional de l'environnement - région de la capitale nationale

Tommy Tremblay, directeur général
Conseil régional de l'environnement du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Martin Vaillancourt, directeur général
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Bérénice La Selve, recherchiste
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Maison du développement durable # 380.A
50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC, H2X 3V4
514 861-7022

www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	2
Introduction	3
1. Processus de consultation	3
2. Principes directeurs	4
3.1 Protection de la biodiversité et des espèces menacées	4
3.2 Devoir moral et engagement légal de l'État	4
3.3 Prioriser les décisions basées sur les connaissances scientifiques	6
3.4 Aires protégées et connectivité	8
3.5 Respect des Premières Nations	8
3.6 Une vision plus globale de l'économie	9
3.7 Les services écologiques rendus par les forêts	11
3.8 L'importance de la certification forestière	11
3.9 Communication et transparence	12
3. Appliquer des solutions durables	12
4. Le caribou forestier	14
5. Les hardes isolées (caribou forestier)	14
6.1 Le caribou de Val-d'Or	14
6.2 Le caribou de Charlevoix	15
6.3 Le caribou de Pipmuacan	16
6. Le caribou montagnard (caribou de la Gaspésie)	17
Conclusion	18
Bibliographie	19

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyens et quelques entreprises privées.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Introduction

Le RNCREQ dépose dans le cadre de cette Commission un mémoire regroupant les préoccupations et pistes de solution proposées par les CRE concernés par l'enjeu du caribou forestier et montagnard.

Ce mémoire abordera notamment la question de l'impact économique de la conservation du caribou en exposant pourquoi cet enjeu dépasse les questions socio-économiques mentionnées par les deux scénarios proposés par la Commission.

Les deux scénarios proposés par la Commission ne semblant pas viables au RNCREQ, des scénarios alternatifs seront proposés.

Ce mémoire réitère les prises de position passées du RNCREQ et des CRE sur cet enjeu, et le RNCREQ souligne à cet égard que toutes les informations scientifiques, économiques et les scénarios nécessaires se trouvent déjà entre les mains du gouvernement et qu'il est désormais urgent d'agir.

1. Processus de consultation

La Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards a entamé ce printemps une série d'audiences publiques régionales afin de connaître l'opinion des participant.e.s sur deux scénarios théoriques de gestion adaptée de l'habitat des caribous. Il est mentionné sur le site web de la Commission que ces deux scénarios, développés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sont hypothétiques et qu'ils doivent favoriser l'autosuffisance du caribou dans les territoires touchés.

La Commission laisse la porte ouverte aux suggestions et les participant.e.s ont donc été invité.e.s à proposer toutes solutions alternatives ou mitoyennes en matière de gestion de l'habitat et des populations de caribous. Le RNCREQ ne considère pas les deux scénarios proposés comme des options durables et propose des scénarios alternatifs à la Commission via le présent mémoire. Les principaux CRE concernés par l'enjeu du caribou forestier et montagnard ont participé aux audiences publiques tenues dans les régions concernées et déposeront également un mémoire.

Le RNCREQ souligne que pour les caribous forestiers et montagnards, le temps n'est plus aux consultations. Plusieurs CRE collaborent avec le gouvernement au sujet du caribou depuis plusieurs années déjà : participation à une période d'échanges sur la stratégie en cours d'élaboration pour les caribous forestiers et les caribous montagnards en 2019, demande d'une voie rapide d'action pour le caribou montagnard et les autres hardes isolées en 2019, participation aux consultations du MFFP sur les PAFIO et les plans spéciaux de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), interventions en TLGIRT, interventions dans les médias, lettres ciblées au gouvernement provincial et fédéral... Malgré tout cela, la stratégie se fait toujours attendre et les populations de caribou déclinent. Le MFFP possède notamment un Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie 2019-2029, un plan de rétablissement des caribous de Val-d'Or 2018-2023 et un Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023. Le RNCREQ souligne que le gouvernement avait déjà toutes les informations en main avant le lancement de cette Commission et qu'il est désormais grand temps d'agir.

2. Principes directeurs

3.1 Protection de la biodiversité et des espèces menacées

La population de la Gaspésie-Atlantique du caribou des bois est inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (fédéral) depuis 2004 en tant qu'espèce **en voie de disparition**, le niveau le plus élevé de menace après celui d'espèce disparue. Elle est également désignée **espèce menacée** en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (provincial) depuis 2009 en tant que « caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie ». **Le rétablissement comporte des inconnues, mais il est jugé réalisable¹.**

La population de caribous montagnards de la Gaspésie est l'écotype le plus menacé au Québec. En 2010, on estimait la population à environ 150 individus, et en 2020 elle en comptait moins de 35². Le déclin très marqué des dernières années appelle à des actions urgentes. La protection du caribou de la Gaspésie passe par la protection de son habitat : les massifs de vieilles forêts. La protection des forêts matures et surannées assure en même temps la protection d'un grand nombre d'espèces qui dépendent des vieilles forêts pour leur survie. En protégeant le caribou, on protège également tout un écosystème qui remplit des fonctions essentielles.

Quant au caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*), il est désigné ainsi : Caribou des bois, population boréale au niveau du Canada ou caribou des bois, écotype forestier au Québec. Il constitue un enjeu de conservation important au Canada où il est inscrit dans la *Loi sur les espèces en péril* comme une espèce menacée. Au Québec, l'espèce est identifiée comme espèce vulnérable depuis 2005.

Demeurer insensible devant la menace de disparition d'une espèce aussi emblématique signifie qu'il sera extrêmement difficile de protéger d'autres espèces moins connues, mais tout aussi importantes (oiseaux, insectes, amphibiens, reptiles, petits mammifères, etc.). Les vieilles forêts sont maintenant rares dans le sud du Québec; il importe de les protéger ainsi que la biodiversité qui leur est associée. La précarité du caribou forestier et montagnard doit entraîner des mesures rapides et conséquentes correspondant au niveau d'urgence de la situation.

3.2 Devoir moral et engagement légal de l'État

Au niveau provincial

Le gouvernement du Québec est tenu d'assumer ses responsabilités dans la protection des espèces menacées et de la biodiversité. Depuis 2010, il se base sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la [Convention sur la diversité biologique](#) des Nations unies (dont le Canada est un pays signataire) et ses objectifs d'Aichi dans ses efforts en matière de conservation de la diversité biologique sur son territoire. Le respect de ces objectifs par le Québec va de pair avec sa réputation au niveau international.

1. Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2018). Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 59 p.

2. Op. cit.

De plus, la conservation de la diversité biologique est un des six critères qui définissent un aménagement durable des forêts. Le gouvernement du Québec a pris des engagements en matière d'aménagement durable des forêts via l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013. De tels engagements ont également été pris par le gouvernement du Canada.

Le principe de précaution demande également que l'on tienne compte des changements climatiques dans l'évaluation des menaces pesant sur le caribou.

Enfin, il appartient au gouvernement du Québec de respecter ses propres lois, dont voici les plus importantes dans le contexte de la protection du caribou :

- *Loi sur le développement durable* : appliquer les principes de précaution, de préservation de la biodiversité et du respect de la capacité de support des écosystèmes.
- *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV)* : cette loi donne au gouvernement les moyens de protéger l'ensemble de la diversité des espèces présentes sur son territoire et l'engage à garantir la sauvegarde de l'ensemble de la diversité génétique du Québec.
- *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* : elle mentionne que l'aménagement durable des forêts contribue à la conservation de la diversité biologique.

Au niveau fédéral

La *Loi sur les espèces en péril (LEP)* fédérale a trois objectifs principaux : empêcher la disparition des espèces en voie de disparition ou menacées, aider au rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées et disparues du Canada et gérer les espèces préoccupantes pour empêcher qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.

Le gouvernement fédéral pourrait recourir à la LEP pour forcer Québec à mieux protéger les caribous forestiers et montagnards. Ottawa souhaite une protection accrue du territoire dans sa prochaine entente avec le Québec (l'entente ayant pris fin le 31 mars 2022) et pourrait adopter un décret sur l'habitat essentiel du caribou en ce sens. Dans un tel cas, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) aurait le contrôle sur la gestion forestière et sur toute activité pouvant perturber le territoire visé par le décret. Une fois émis, ce type de décret peut demeurer en vigueur pendant cinq ans³.

Par ailleurs, deux communautés innues ont intenté une poursuite en Cour supérieure contre le gouvernement du Québec. Elles accusent ce dernier de faillir à ses responsabilités relatives à la protection du caribou. D'autres Premières Nations pourraient également poursuivre le gouvernement québécois pour son inaction.

L'ensemble de ces lois provinciales et fédérales fait partie des responsabilités légales et morales du gouvernement québécois; elles doivent être appliquées.

3. [Protection du caribou : Ottawa prépare une offensive inédite contre Québec | Radio-Canada.ca](https://www.radio-canada.ca/actualite/quebec/2022/05/03/protection-caribou-ottawa-prepare-offensive-inedite-contre-quebec)

3.3 Prioriser les décisions basées sur les connaissances scientifiques

Gestion de l'habitat

Chaque espèce a besoin d'un habitat de qualité pour assurer sa survie. Dans le cas du caribou, il s'agit de grandes superficies de forêts matures. Ces forêts matures possèdent les caractéristiques dont les caribous ont besoin, soit la présence d'un couvert forestier et de lichens arboricoles pour leur alimentation. La faible présence de lichens dans les jeunes forêts limite leurs réserves alimentaires lors des périodes plus difficiles comme l'hiver.

Il est reconnu que ces habitats sont actuellement très perturbés. Par exemple, les taux de perturbation de l'habitat du caribou de la Gaspésie, des caribous de Val-d'Or et des caribous de Pipmuaacan se situent tous aux alentours de 80 % dans leur aire de répartition respective. Or, on recommande un maximum de 35 % de perturbation de l'habitat si on souhaite que la population ait une chance minimale d'autosuffisance. Les experts précisent même que le taux de 35 % n'est pas une panacée et qu'il importe de faire mieux. En effet, ces 35 % exigés par ECCC ne sont pas suffisants puisqu'ils n'offrent qu'environ 60 % de probabilité d'autosuffisance. Pour atteindre 80 % de probabilité d'autosuffisance, il faudrait descendre en-dessous de 20 % de perturbation de l'habitat, et en-dessous de 11 % pour atteindre 95 % d'autosuffisance⁴. Diminuer le taux de perturbation de l'habitat en-deçà de 35 % représente donc une **cible minimale** à atteindre. La protection et la restauration de leur habitat doivent être une priorité absolue afin d'assurer le rétablissement des caribous forestiers et montagnards.

Les causes du déclin du caribou sont connues, scientifiquement établies et bien résumées dans le document de consultation. L'altération et la perte d'habitat causées par l'exploitation forestière figurent en bonne place parmi ces causes. Les solutions pour améliorer cet habitat sont également connues notamment la diminution ou l'arrêt des coupes forestières et la fermeture de chemins forestiers.

Au sujet des coupes forestières, les plans spéciaux de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ne doivent pas servir d'excuse pour la non-protection d'une espèce menacée. Les coupes réalisées dans le cadre des plans spéciaux provoquent une hausse du taux de perturbation de l'habitat dans un contexte où les efforts doivent plutôt se concentrer pour l'abaisser.

Gestion des prédateurs

Le rajeunissement marqué des forêts profite notamment aux prédateurs généralistes que sont l'ours noir, le coyote et le loup. En effet, ils sont attirés par l'abondance de proies (orignal, cerf de Virginie, lièvre d'Amérique, petits mammifères) amenée par la présence d'arbres feuillus de début de succession et d'arbustes fruitiers dans les sites en régénération (Mosnier et coll., 2008a). Cette importante présence de prédateurs cause un déclin des faons (jeunes caribous) supérieur à ce que l'espèce est capable de supporter⁵.

Pour le caribou de la Gaspésie, la prédation excessive représente une menace importante pour les faons et donc la survie de l'espèce. Dans l'attente d'un retour vers une forêt plus équilibrée, une

4. Environnement Canada (2011). Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada, mise à jour 2011, 116 p. et annexes.

5. Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2018). Plan de rétablissement de la population de caribous (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie — 2019-2029, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 59 p.

meilleure gestion des prédateurs est nécessaire afin de diminuer leurs populations, et ce également en saison hivernale.

Fermeture de chemins forestiers

Il importe aussi d'accélérer la cadence de fermeture de chemins forestiers. Ces chemins permettent aux prédateurs de se déplacer aisément sur le territoire et d'avoir accès aux jeunes caribous.

En Colombie-Britannique, l'industrie forestière ferme ou démantèle les routes, retire les ponts et ponceaux et bloque l'accès aux chemins dont elle n'a plus besoin. Le Québec doit s'inspirer de cet exemple pour diminuer la quantité de chemins forestiers sur son territoire, particulièrement dans l'habitat des caribous.

La collaboration avec l'industrie est fondamentale pour atteindre ce résultat.

On peut citer comme exemple les travaux menés par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de l'unité d'aménagement (UA) 012-72 au Bas-Saint-Laurent qui s'est dotée d'un comité de travail sur l'habitat du caribou de la Gaspésie, qui concerne notamment la fermeture de chemins forestiers dans la Réserve faunique de Matane. L'exercice a été un défi de concertation et mènerait à la fermeture de plusieurs dizaines de kilomètres de chemins dans la zone d'habitat essentiel du caribou, ce qui représente la fermeture d'une zone et demie de chasse pour le territoire faunique structuré. La proposition est en consultation auprès des membres de la TGIRT actuellement. Malheureusement, les délais de la démarche ont causé le report des travaux de fermeture à l'été 2023. Rappelons que beaucoup de travail reste à faire, car de nombreux chemins demeurent dans l'habitat essentiel, tant au Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie. Tout appui à des phases subséquentes de fermeture de chemins sera non seulement bénéfique, mais essentiel pour la bonne marche de la protection du caribou contre la pénétration du territoire par les prédateurs.

D'autres comités de travail ont été mis sur pied à plusieurs endroits au Québec, dont un pour la population de Détour qui fait collaborer l'industrie, les Premières Nations, les ministères et plusieurs ONGE. Cependant, ces initiatives demandent un important travail de concertation qui est souvent long et fastidieux. Le RNCREQ est d'avis que la fermeture des chemins devrait être planifiée en amont, durant les consultations portant sur les [Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel \(PAFIO\)](#), et en informant les potentiels utilisateurs pour que l'utilisation de certains chemins sera temporaire et qu'ils ne deviendront pas des chemins multiusages.

Enclos de maternité

La mise en enclos de caribous est une mesure de conservation extrême utilisée en dernier recours. L'emploi de cette mesure malgré les avertissements répétés des scientifiques nous force à remettre en question les choix passés. Les caribous de Val-d'Or et de Charlevoix ont été mis en enclos sans qu'aucun plan de remise en liberté ait été présenté par le gouvernement. Dans le cas du caribou de la Gaspésie, il est question d'enclos de maternité qui ne sont accompagnés par aucun plan ; cette mesure se déploie dans l'urgence sans établir d'objectif précis de remise en liberté. Des investissements d'une telle envergure se doivent pourtant d'avoir des cibles définies. Les enclos de maternité ne doivent en aucun cas être utilisés pour remplacer les changements de pratique forestière requis dans l'habitat du caribou.

On a aussi pu constater que les enclos ne représentent pas la solution miracle. En effet, on apprenait récemment que trois caribous de l'enclos de Val-d'Or avaient été en cavale pendant quelques mois⁶.

6. [La cavale de trois caribous de Val-d'Or tenue secrète par le MFFP | Radio-Canada.ca](#)

Du côté de la Gaspésie, les enclos n'ont pu être construits dans les temps⁷. Seule une partie des deux enclos était fonctionnelle et de plus, la capture des femelles gestantes n'a pas eu lieu en raison des mauvaises conditions météorologiques⁸. Finalement, les clôtures n'étaient pas assez hautes pour protéger adéquatement le caribou de la Gaspésie, car le couvert de neige était important⁹. Rappelons que la Gaspésie a toujours connu des hivers rigoureux avec des quantités importantes de neige.

De plus, cette mesure de conservation sera inefficace si le MFFP ne développe pas une stratégie cohérente de restauration d'habitat et de rétablissement pour chacune des hardes de Val-d'Or, de Charlevoix et de la Gaspésie. L'important dans le futur sera de travailler pour éviter d'en arriver à ces situations extrêmes.

Il est également inquiétant de constater qu'il est question d'exclos dans le document de consultation de la Commission. Encore une fois, l'argent investi serait plus efficace ailleurs (protection et restauration de l'habitat).

3.4 Aires protégées et connectivité

La notion de connectivité est extrêmement importante pour les espèces animales. Dans le cas du caribou, des habitats connectés impliquent de grands massifs de forêts matures qui sont reliés entre eux et qui permettent les déplacements des caribous. En effet, cette connectivité entre les habitats permet les déplacements des caribous vers d'autres sites adéquats pour les différentes étapes de leur cycle de vie. En revanche, un habitat fragmenté (coupes, épidémies, chemins, etc.) défavorise le caribou dans l'ensemble de ses activités vitales.

Lorsque la connectivité diminue, on assiste à un isolement de certains individus. La présence de hardes isolées au Québec est justement causée par cette baisse de la connectivité entre les habitats. La situation est la même pour le caribou de la Gaspésie qui se trouve maintenant isolé dans les montagnes du parc de la Gaspésie. Il importe de prévenir l'isolement lorsque c'est encore possible pour éviter que d'autres populations subissent le même sort.

Les aires protégées représentent une opportunité pour augmenter la connectivité et la proportion de massifs forestiers protégés. La cible étant de 30 % d'aires protégées pour 2030, l'ajout d'aires protégées dans une optique de conservation des caribous forestiers et montagnards représente un outil fort pertinent.

3.5 Respect des Premières Nations

Le caribou tient une place importante dans la tradition de plusieurs Premières Nations puisque ce dernier a assuré leur survie du temps où il était abondant dans la vallée du Saint-Laurent (utilisation alimentaire, vestimentaire, culturelle, fabrication d'outils, etc.). Les droits des Premières Nations doivent être considérés et respectés dans l'examen de l'enjeu de la conservation du caribou.

7. [Des enclos inachevés pour les femelles caribous de la Gaspésie | Radio-Canada.ca](#)

8. [Report à l'hiver 2023 de l'opération de capture et de mise en enclos des caribous montagnards de la Gaspésie : Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

9. [La capture des caribous de la Gaspésie est annulée | Radio-Canada.ca](#)

3.6 Une vision plus globale de l'économie

La mission du MFFP est de conserver et de mettre en valeur la faune et ses habitats dans une perspective de développement durable¹⁰. Cela doit se faire selon la vision globale du développement durable représentée par les cercles concentriques (*schéma 1*) et non par le deuxième schéma (*schéma 2*). Le gouvernement doit prioriser la conservation des espèces menacées ou vulnérables et le maintien de la biodiversité québécoise dans son ensemble.

schéma 1

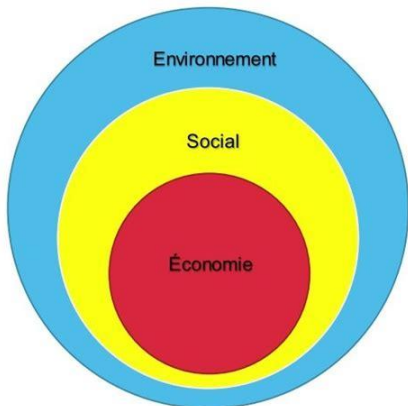
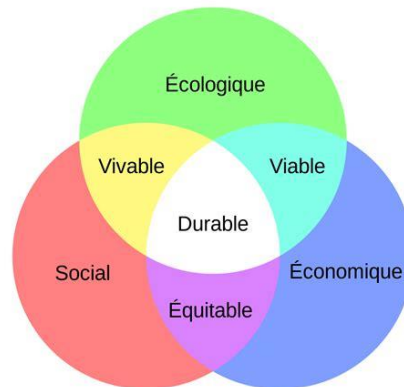


schéma 2



Les impacts socio-économiques présentés dans le document de consultation ne considèrent que l'industrie forestière et les activités d'aménagement forestier. Le RNCREQ reconnaît l'importance de l'industrie forestière dans l'économie des régions du Québec, mais souligne que les modèles d'aménagement forestier actuels font l'objet de nombreuses critiques (aires protégées, caribou forestier et montagnard, respect des Premières Nations, gestion des travaux sylvicoles, acériculture, démobilitation des professionnels, gestion du réseau routier, etc.). L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec propose de « mettre en place une gestion forestière moderne, véritablement participative et à la hauteur des valeurs de la société » qui « prend assise sur une base territoriale, permettant ainsi de véritablement tenir compte de toutes les ressources et les communautés qui y sont présentes »¹¹.

Cette prise de position montre bien que la situation actuelle est bien loin d'être en état d'équilibre. Pour que tous les secteurs d'activités puissent coexister de façon durable, la protection de l'environnement devrait être prioritaire. Par ailleurs, le coût économique de ne pas agir serait bien supérieur aux chiffres présentés dans le document de consultation, qui propose une analyse à courte vue. La protection des écosystèmes génère d'autres bénéfices importants d'où l'importance d'une vision à long terme et donc, durable.

Il est également important de noter que l'économie des régions du Québec repose aussi sur d'autres secteurs ayant des retombées économiques importantes dont le récréotourisme, la chasse, la pêche,

10. MFFP, [Mission et mandats](#)

11. Émission Enquête du 17 mars 2022 - [L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec croit qu'il est temps de tenir un moment de réflexion collective pour l'avenir - De fil en aiguille | Ordre des ingénieurs forestiers du Québec \(fil-en-aiguille.com\)](#)

le piégeage, l'acériculture, la villégiature, l'industrie des produits forestiers non ligneux, l'observation de la faune, etc. Voici quelques faits importants:

- En 2016-2017, les activités de plein air associées aux dépenses récréotouristiques des adeptes ont contribué à l'économie du Québec pour un total d'environ **1,6 milliard de dollars**. Les activités de plein air ont aussi créé ou ont permis de maintenir l'équivalent de **23 367 emplois** à temps plein au Québec et ont généré approximativement **669 millions de dollars** en traitements et salaires¹².
- La chasse, la pêche et le piégeage représentent des activités très appréciées au Québec. Ces activités fauniques génèrent des retombées économiques de 950 M\$ annuellement au produit intérieur brut du Québec et soutiennent plus de 12 000 emplois, ce qui influence grandement la vitalité des régions au Québec¹³.
- Le Québec compte quelque 8 000 entreprises acéricoles avec contingent qui œuvrent dans 12 grandes régions acéricoles¹⁴. Le Québec est responsable d'environ 71 % de la production mondiale de sirop d'érable. Cela représente aussi 10 000 emplois à temps plein en acériculture et **600 millions de dollars** en retombées économiques¹⁵.
- Dans une note économique, la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) a estimé que les activités économiques liées à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives contribuent à l'économie québécoise pour minimalement près de 1 milliard de dollars en plus de représenter 15 000 emplois. Voici un extrait intéressant tiré de cette note économique : « *Ces autres économies de la forêt, parfois oubliées lorsque nous discutons de la santé de nos communautés forestières, occupent donc une place importante qu'on ne peut plus ignorer.* »¹⁶ »
- Un article paru dans le Naturaliste canadien intitulé « Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec » mentionne que les valeurs de non-usage d'un territoire sont nombreuses. Les valeurs de non-usage considérées dans l'étude sont la valeur d'option, la valeur de legs (ce qu'on laisse aux générations futures), la valeur d'existence et la valeur du capital naturel. Ces dernières sont évaluées à 182 M\$ par année pour le réseau des 23 parcs nationaux. De façon plus globale, « la valeur économique totale des parcs nationaux du Québec, sur la base de la valeur des écosystèmes, est estimée à 1 milliard de dollars par année, ce qui représente un capital naturel de 31 milliards de dollars. La valeur économique totale est environ le triple de celle des retombées strictement financières enrichissant les communautés périphériques »¹⁷. Selon les

12. Chaire de tourisme Transat ESG UQAM. 2017. Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air Rapport final, 189 p.

13. [Activités fauniques - Québec poursuit la simplification réglementaire pour les clientèles et en fait un premier bilan: Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

14. [Les 12 grandes régions acéricoles du Québec - PPAQ](#)

15. [L'industrie du sirop d'érable en chiffres \(radio-canada.ca\)](#)

16. Fédération québécoise des municipalités. 2017. Portrait des économies de la forêt. Note économique. Novembre 2017, 12 p.

17. Limoges, Benoît. Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec. Le Naturaliste canadien. Volume 142, numéro 1, hiver 2018, p. 36–49.

rapports annuels de la SÉPAQ, le nombre de jours de visite dans les parcs nationaux du Québec est passé de 7,5 millions en 2017-2018¹⁸ à 9,4 millions en 2020-2021¹⁹.

- Plusieurs études s’effectuent présentement sur l’attrait qu’exercent les milieux naturels et sur les besoins des populations humaines de fréquenter ces espaces dans un contexte pandémique. D’emblée, les résultats semblent pointer vers l’importance accrue des milieux naturels depuis la crise sanitaire. Les besoins humains sont certainement à considérer lorsqu’on parle de conservation des habitats.

3.7 Les services écologiques rendus par les forêts

Les forêts laissées sur pied rendent des services écologiques d’une grande valeur. On peut notamment penser à la filtration de l’eau, à la régulation des débits - diminution des risques d’inondations et diminution de l’érosion des sols et de l’apport en sédiments dans les cours d’eau - à la purification de l’air (absorption des polluants et des poussières), à l’augmentation de notre résilience face aux changements climatiques, à la diminution du stress et de l’anxiété - santé mentale, etc. Ce sont des bénéfices importants rendus par nos forêts en plus de la réduction du bruit, de la dégradation des matières, de la régulation du climat local, de la pollinisation et du contrôle biologique.

Les forêts permettent également à la population de se ressourcer et de réaliser un grand nombre d’activités récréotouristiques. Les bienfaits sont multiples tant au niveau de la santé qu’au niveau du développement des enfants. L’accès à la nature est un enjeu de santé physique et mentale, la pandémie l’a bien démontré. Selon la Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente de l’Association québécoise des médecins pour l’environnement, il n’existerait pas de pilule plus efficace que la nature. En effet, les bienfaits de la nature sont nombreux, notamment la diminution de la fréquence cardiaque et du cortisol, une hormone du stress. Être en contact avec la nature encourage l’activité physique régulière, peut ralentir le déclin cognitif chez les plus âgés, être un facteur positif de réussite scolaire chez les plus petits en plus d’augmenter notre sentiment global de bien-être.

En l’absence de données complètes permettant de démontrer la prépondérance des services environnementaux et de la valeur du caribou, le principe de précaution devrait être appliqué pour justifier le choix de restreindre les activités forestières.

3.8 L’importance de la certification forestière

La certification forestière FSC (*Forest Stewardship Council*) permet de vendre le bois récolté sur les marchés nationaux et internationaux avec une valeur ajoutée. La réputation de l’industrie sur le plan environnemental est aussi importante, car elle suscite l’intérêt du public en général, particulièrement le recrutement en ressources humaines. De plus, les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés à cette certification et font le choix d’opter pour un produit ayant ce label, une valeur sûre et reconnue à l’international. Il faut impérativement maintenir la certification FSC, dont les standards d’exigences sont plus élevés que pour la certification SFI (Sustainable Forestry Initiative).

Une forêt certifiée se doit de garantir la protection des espèces menacées et de leurs habitats. La norme FSC stipule à l’article 6.4 que l’entreprise certifiée doit « protéger les espèces rares et menacées et leur habitat [...] grâce à des zones de conservation, des aires de protection, à une connectivité entre les espaces forestiers et/ou à toute autre mesure directe (lorsque nécessaire) permettant d’assurer leur survie et leur pérennité. Ces mesures doivent être proportionnelles à l’échelle, à l’intensité et au risque des activités d’aménagement, de même qu’au statut de

18. https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20172018.pdf

19. https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20202021.pdf

conservation [...] des espèces menacées. L'organisation doit tenir compte de la distribution géographique et des exigences écologiques [...] des espèces menacées au-delà des limites de l'unité d'aménagement lorsqu'elle détermine les mesures qui doivent être prises à l'intérieur de cette unité. »

L'inaction compromet le certificat de l'industrie forestière ainsi que sa réputation. Une perte de certification équivaut à une perte de marchés. En février 2022, FSC Canada a demandé une rencontre avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en raison de l'insuffisance des mesures de protection de l'habitat du caribou appliquées par le gouvernement du Québec. L'organisme affirmait alors vouloir présenter des solutions qui permettraient au Québec de maintenir ses certifications internationales de saine gestion des forêts²⁰. Le ministre n'a pas donné suite à cette offre de la part de FSC. En vertu de ses engagements, le gouvernement devrait pourtant prioriser la certification forestière de ses forêts et ainsi tendre vers un aménagement plus durable de celles-ci.

La situation est pourtant critique puisque des avis de non-conformité mineure ont récemment été émis au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie²¹. Par ailleurs, l'entreprise Boisaco, qui oeuvre dans le secteur de la harde isolée du Pimoucan, a par ailleurs décidé de laisser aller sa certification FSC en raison des nouvelles exigences de celle-ci concernant le caribou forestier²².

3.9 Communication et transparence

La communication entre le gouvernement et la population sera extrêmement importante pour qu'il y ait une acceptabilité sociale des mesures, tout comme la concertation avec les intervenants touchés. L'objectif devrait être d'en arriver à un plan bien ficelé qui bénéficie d'un consensus autour duquel les intervenants se mobilisent et participent.

Pour cela, la transparence du gouvernement sera de mise dans le dossier, de même que la considération de l'ensemble de la population dans ses prises de décision.

3. Appliquer des solutions durables

Le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, M. Steven Guilbeault, a mentionné l'idée de fournir des compensations au gouvernement du Québec ou directement dans les communautés touchées. Il a également évoqué l'idée de mettre en place des programmes de diversification économique. Pour ce faire, **les gouvernements du Québec et du Canada devront d'abord s'entendre pour augmenter la protection du territoire.**

20. [Gestion des forêts | Un organisme international pourrait sévir contre le Québec | La Presse](#)

21. Preferred by nature. 2021. Rapport d'audit de certification de gestion forestière FSC-FM-V1-0 (pour la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent). 50 p., SAI Global. 2022. FSC® Aménagement Forestier, Rapport d'audit de surveillance (pour la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. 12 p. et Preferred by nature. 2022. Certification, Aménagement forestier FSC, Rapport d'audit annuel 1 pour la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent. 97 p.

22. Léveillé, Jean-Thomas, "Boisaco n'a plus de certification FSC", *La Presse*. 29 avril 2022. (<https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-04-29/gestion-forestiere/boisaco-n-a-plus-de-certification-fsc.php#>)

De l'argent est donc potentiellement disponible, mais uniquement à condition de mieux protéger le caribou. En effet, le fédéral s'est dit prêt à déboursier des centaines de millions pour aider les provinces à appliquer des mesures de protection accrue des espèces menacées et de leurs habitats²³.

Voici des pistes de solutions à considérer :

- Augmenter de façon significative (atteindre 30 % en 2030) les aires protégées au Québec et assurer la connectivité entre les habitats de qualité.
- Diversifier l'économie des régions du Québec. Du financement gouvernemental pourrait suivre pour aider certaines MRC à diversifier leur économie. Le récréotourisme (bien encadré afin de réduire le dérangement du caribou) est un secteur en plein essor qui pourrait bénéficier de davantage d'investissement. La notion de tourisme durable est très importante pour les régions du Québec. Il importe d'agir en conséquence et de créer un produit d'appel intéressant pour les visiteurs désireux d'un tourisme écoresponsable. D'autres créneaux pourraient aussi être encouragés et développés tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Mettre en place une véritable gestion intégrée des ressources qui tienne compte de tous les secteurs d'activité; rééquilibrer le rapport de forces entre les différents secteurs le cas échéant.
- Diversifier l'offre récréotouristique de la Gaspésie. La Gaspésie est riche de ses montagnes et de ses paysages, il est important de mieux répartir la pression causée par le dérangement humain. Encadrer l'accès au Parc national de la Gaspésie serait une option afin de réduire le dérangement du caribou. Les parcs nationaux ont établi des limites journalières en termes de visiteurs dans le contexte de la pandémie. De telles limites pourraient également être établies pour chacun des parcs nationaux dans un souci de conservation, particulièrement dans le parc de la Gaspésie dans lequel est confinée la population de caribou. Les montagnes ayant des présences de caribous doivent également continuer d'être fermées aux visiteurs.
- Compenser financièrement les plus grandes distances entre les chantiers de récolte et les usines afin d'aider les entreprises forestières.
- Diversifier les sources d'approvisionnement en bois. Il est parfois possible de déplacer les coupes ailleurs en réaffectant une partie des volumes calculés d'approvisionnement en bois. Les volumes qui ne seraient plus coupés à proximité des populations de caribous pourraient donc être remplacés en bonne partie par des secteurs environnants. On peut aussi profiter d'autres sources d'approvisionnement, comme la forêt privée par exemple. Le respect de la capacité de support des milieux et ce, peu importe la tenure, doit toujours être considéré dans les prises de décision en ce sens.
- Encourager l'innovation pour accroître la 2^e et 3^e transformation du bois au Québec. Il est connu depuis longtemps que des gains économiques importants peuvent être réalisés par la valorisation et la transformation de nos produits du bois (valeur ajoutée), qui actuellement est bénéfique à d'autres acteurs internationaux.

23. [Protection du caribou : deux provinces, deux ministres, deux résultats | Radio-Canada.ca](#)

4. Le caribou forestier

En octobre 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs annonçait la réalisation d'une méta-analyse au sujet du caribou forestier, projet qui ne fut livré discrètement qu'en novembre 2021 et qui a abouti simplement en une autre revue de littérature.

État de situation

Le caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) est aussi désigné ainsi : Caribou des bois, population boréale au niveau du Canada ou caribou des bois, écotype forestier au Québec. Il constitue un enjeu de conservation important au Canada où il est inscrit dans la *Loi sur les espèces en péril* comme une espèce menacée. Au Québec, l'espèce est identifiée comme espèce vulnérable depuis 2005.

La vaste majorité des hardes canadiennes est en décroissance et la progression des coupes forestières vers le nord serait responsable du déclin des populations les plus méridionales (Festa-Bianchet et al., 2011). Dans la documentation consultée, l'abondance minimale est évaluée à 5 252 individus, mais il manque des données d'inventaire pour connaître la population totale estimée de caribous forestiers (Gouvernement, 2022).

Des efforts de recherche considérables ont depuis été investis afin de mieux comprendre l'écologie du caribou forestier en forêt aménagée, mettant en lumière des liens entre le développement anthropique et le déclin du caribou tant au Québec qu'ailleurs au Canada. Malgré ces constats, son statut n'a pas été révisé au Québec depuis 2005.

Recommandation

Que le gouvernement du Québec révisé le statut du caribou forestier vers un statut de protection plus élevé.

5. Les hardes isolées (caribou forestier)

6.1 Le caribou de Val-d'Or

État de situation

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il ne reste que la harde isolée au sud de Val-d'Or. Celle-ci comptait une cinquantaine d'individus en 1979, puis une quarantaine en 1994, une trentaine lorsque la réserve de biodiversité a été créée en 2009, une vingtaine en 2014 (Action boréale, 2018), et seulement 7 lors du dernier inventaire en 2021 (Gouvernement du Québec, 2022). Cette population est en situation très précaire de par sa taille et son isolement. Les autres populations les plus proches, Assinica, Nottaway et Détour, se situent dans la région Nord-du-Québec, à plus de 200 km.

La Réserve de biodiversité des caribous de Val-d'Or a été mise en place en 2009, alors que la harde de caribous des bois était composée de moins d'une trentaine d'individus, déjà en situation critique. Sa superficie couvre 434 km², toutefois l'aire de répartition a été évaluée à une superficie de 1 200 km², et à 2 000 km² si l'on tient compte des aires d'hivernage (Gouvernement du Québec, 2009). D'ailleurs, le territoire du dernier plan de rétablissement couvre 2 160 km² (Gouvernement du Québec, 2013).

Même si la protection du territoire par cette réserve était une bonne avancée, il n'en reste pas moins qu'en dehors de ses limites, l'habitat utilisé par la harde est hautement perturbé sur 76 % de sa superficie dont 39 % en perturbations permanentes (Gouvernement du Québec, 2018). Les coupes forestières et les chemins sont les principales causes de perturbation de l'habitat du caribou de Val-

d'Or (pour près de 70 % des perturbations). Viennent ensuite d'autres causes comme l'exploration et l'exploitation minière, la voirie et les accès (par ex. : camps de chasse, territoires de trappe, sentiers de VTT, etc.), les gravières et sablières et les zones de villégiature. Les quelques petits refuges biologiques et écologiques situés en dehors des limites de la réserve ajoutent quelques hectares de protection, mais cela reste insuffisant pour assurer un maximum de 35 % de territoire perturbé, voire des objectifs plus ambitieux tels que présentés précédemment (20 % et 11 %). Lors des audiences publiques du projet minier Akasaba Ouest à Val-d'Or, le CREAT avait dénoncé dans son mémoire (2017) cette situation et soulevé le manque de vision globale et à long terme du gouvernement pour restaurer l'habitat de cette harde.

Actuellement, les 7 caribous sont maintenus en enclos et malheureusement, il n'y a aucun objectif de la part du gouvernement de les remettre en liberté. La mise en enclos est une mesure de conservation extrême qui est plutôt utilisée en dernier recours. Cette mesure, qui représente des investissements importants pour le gouvernement, est louable si elle permet d'atteindre un but précis, la viabilité de la population par exemple. Il ne faudrait pas que les enclos soient utilisés afin de pouvoir poursuivre les activités sans apporter des changements de pratique. Ce serait complètement inefficace.

Considérant qu'il ne reste que 7 individus à Val-d'Or, que leur habitat est hautement perturbé et que les probabilités d'autosuffisance sont faibles, il est nécessaire de viser des mesures de conservation ambitieuses qui devront s'accompagner de mesures variées et complémentaires comme la gestion des prédateurs par la fermeture de chemins et la prédation.

Recommandation

Mettre en place un moratoire sur les coupes forestières et sur l'implantation de chemins forestiers dans le territoire du dernier plan de rétablissement des caribous de Val-d'Or (2160 km²) et s'assurer de protéger les aires de reproduction, d'hivernage et de connexion. Mettre en application le projet d'introduction de nouveaux individus et adopter le plan de rétablissement 2018-2023. Élaborer une stratégie de réintroduction graduelle des individus de leur enclos vers leur habitat pour réapprendre à vivre en milieu naturel de manière pérenne. Intensifier la fermeture de chemins forestiers et le contrôle de prédateurs.

6.2 Le caribou de Charlevoix

État de situation

En Charlevoix, la harde de caribou forestier occupe un vaste domaine vital qui comprend le parc national des Grands-Jardins, une partie de la réserve faunique des Laurentides et de la Zec des martres, en plus de grands massifs forestiers qui unissent ces zones. De ce domaine vital de plus de 4 000 km², le taux de perturbation était estimé, en décembre 2021, à 89 %.

C'est sans surprise que ce taux de perturbation astronomique s'accompagne d'une diminution catastrophique du nombre d'individus dans la harde de caribou forestier de Charlevoix. La population est passée de 56 individus en 2017 à 17 en 2021, soit une baisse de 70 % en seulement quatre ans. Une chute drastique qui a mené à la mise en enclos des caribous restants. Il est à noter qu'un seul faon fait partie de la harde actuelle, un faible taux de reproduction qui est indicateur du stress vécu par l'espèce en Charlevoix.

Actuellement, le gouvernement base sa stratégie sur la mise en enclos des caribous restants dans le but de les confiner à un territoire restreint à l'épreuve des prédateurs, ainsi que sur des campagnes de contrôle des prédateurs naturels (loups et ours). Toutefois, ces mesures ne visent qu'à diminuer les

impacts de la perte d'habitat du caribou, sans toutefois s'attaquer à la cause du problème, soit l'effritement et la fragmentation des habitats dûs principalement à l'exploitation forestière.

Alors que le MFFP base son analyse sur les impacts socioéconomiques de la protection du caribou uniquement pour l'industrie forestière, il est primordial de mentionner que cette même industrie n'est qu'une petite composante du plan de développement économique de la MRC de Charlevoix. L'économie régionale repose sur d'autres secteurs tels que le récréotourisme, la chasse, la pêche, le piégeage, l'acériculture, la villégiature, l'industrie des produits forestiers non ligneux, etc., qui sont pour la plupart des créneaux qui seraient avantagés par une meilleure protection des milieux naturels dont les caribous ont besoin. De plus, sachant que la protection de l'habitat du caribou en Charlevoix n'engendre pas de réduction de la capacité forestière, la restauration du domaine vital du caribou pourrait en fait offrir de nouveaux emplois dans la région.

Recommandations

Mettre en place un moratoire sur les coupes forestières et sur l'implantation de chemins forestiers dans le territoire occupé par le caribou de Charlevoix et s'assurer de protéger les aires de reproduction, d'hivernage et de connexion.

Élaborer une stratégie de réintroduction graduelle des individus de leur enclos vers leur habitat pour réapprendre à vivre en milieu naturel de manière pérenne.

Pour favoriser la probabilité d'autosuffisance de la population de caribous de Charlevoix, rejoindre un taux de perturbation de l'habitat équivalent à 20 % en créant rapidement des aires protégées et en procédant à la fermeture des anciens chemins forestiers et des autres accès au territoire, le tout en concertation avec les usagers du territoire de la région.

De telles mesures rendront possible le rétablissement de ces habitats, de façon à ce que la harde de Charlevoix puisse être remise en liberté le plus rapidement possible. Par ailleurs, les travaux nécessaires à la restauration de l'habitat pourront générer de nouveaux emplois plus écoresponsables pour la région.

6.3 Le caribou de Pipmuacan

État de situation

Le secteur du Pipmuacan, qui s'étend sur près 30 000 km² au Nord de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, se situe à la limite sud de l'aire de répartition continue actuelle du caribou forestier²⁴. Le dernier inventaire réalisé à l'hiver 2020 a permis de dresser le portrait de la harde du Pipmuacan. 177 caribous, répartis en 24 groupes, y ont été dénombrés avec un taux de détection évalué à près de 80 %. Le MFFP estime donc le cheptel à environ 225 individus²⁵.

L'inventaire a montré une baisse importante du cheptel depuis l'inventaire de 2012. De même, le ministère note des perturbations importantes de l'habitat qui « dépassent largement le seuil établi de 35 % pour une probabilité d'autosuffisance de 60 % de la population »²⁶. En fait, selon le même rapport,

24. PLOURDE, J., A. LANDRY et S. GRAVEL (2020). Inventaire aérien de caribous forestiers (Rangifer tarandus caribou) du secteur Pipmuacan à l'hiver 2020, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, 17 p.

25. Op. cit.

26. Op. cit. p. 11

le taux de perturbation totale dans l'aire inventoriée incluse dans l'aire de répartition du caribou forestier atteint près de 80 %.[4]

Sur la base de cette évaluation, combinée à un taux de recrutement estimé à moins de 10 faons par 100 femelles, le ministère conclut que « la population est dans un état extrêmement précaire et que sa capacité d'autosuffisance est peu probable dans les conditions actuelles²⁷. »

La situation actuelle de la harde suit donc, en certains aspects, une trajectoire comparable à celle des autres hardes isolées de la province. Avec une population d'un peu plus de 200 individus, si aucune mesure nouvelle n'est appliquée, il est non seulement peu probable de voir la population se rétablir, mais il est à prévoir que la situation continuera à se dégrader jusqu'au déclin complet, à terme. Selon le rapport d'inventaire du MFFP précédemment cité, « la population de caribous forestiers de Pipmuacan affiche un taux de recrutement inférieur au seuil établi par Environnement Canada, ce qui indique que la population est dans un état extrêmement précaire et que sa capacité d'autosuffisance est peu probable dans l'état actuel de l'habitat, ce qui corrobore les travaux de Barnier et coll. (2017), qui concluaient que « le taux de perturbation actuel du secteur de Pipmuacan ne permet pas de soutenir une population en croissance »

Or, il est toujours temps d'agir pour cette population qui, même à l'état de précarité où elle se trouve, demeure la moins précaire des hardes isolées de la province.

Recommandation

Que le gouvernement mette en œuvre rapidement un plan de conservation évolutif spécifique à cette population fixant des cibles de restauration visant le rétablissement de peuplements présentant moins de 35 % d'habitats perturbés. Que le gouvernement adopte rapidement un plan d'action rigoureux afin que la situation de la harde du Pipmuacan ne se reproduise pas ailleurs sur le territoire québécois.

6. Le caribou montagnard (caribou de la Gaspésie)

État de situation

Le caribou de la Gaspésie a besoin de grandes superficies de forêts matures, connectées entre elles. Ces forêts matures possèdent les caractéristiques dont les caribous ont besoin tout au long de leur développement, soit la présence d'un couvert forestier et de lichens arboricoles pour leur alimentation. La faible présence de lichens dans les jeunes forêts limite leurs réserves alimentaires lors des périodes plus difficiles, en hiver par exemple.

Il est reconnu que les habitats sont actuellement trop perturbés : le taux de perturbation de l'habitat du caribou de la Gaspésie est de 81 % dans son aire de répartition. Or, on recommande un maximum de 35 % de perturbation de l'habitat si on souhaite des **chances minimales d'autosuffisance** de la population. On est donc loin du compte pour le caribou de la Gaspésie. Les habitats sont même trop perturbés pour prévoir de « vastes espaces propices » (VEP) ou des « zones de connectivité » (ZC), comme pour les scénarios proposés dans d'autres régions. **La protection et la restauration de son habitat doivent donc être une priorité absolue.**

27. Op. cit. p. 12

Recommandation

Le RNCREQ propose un scénario alternatif à celui présenté dans le document de consultation afin de prioriser la conservation du caribou de la Gaspésie. **L'organisation demande un moratoire sur les coupes forestières et la construction de chemins forestiers dans la zone d'habitat en restauration (ZHR)²⁸ du caribou de la Gaspésie** jusqu'à ce que les taux de perturbation reviennent à 35 %. Les secteurs ayant fait l'objet d'importants investissements sylvicoles pourraient faire exception afin que la suite des travaux puisse avoir lieu lorsque jugé essentiel.

Ce moratoire doit être accompagné par des mesures à court terme telles que l'intensification de la gestion des prédateurs et de la fermeture de chemins forestiers. Pour ce faire, du financement devra être disponible pour l'application de ces mesures. La priorisation des chemins à fermer doit également se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu.

Conclusion

Dans les dernières décennies, les populations de caribou du Québec étudiées dans le contexte de la présente Commission ont toutes décliné de façon importante. Cette situation est d'abord attribuable à la dégradation des habitats de ce grand mammifère par les coupes forestières et l'implantation de chemins qui les accompagnent. De même que cet état de fait est largement connu, les solutions le sont également.

Les recommandations émises par le RNCREQ dans le présent mémoire vont dans le sens des solutions déjà connues et prennent en considération les obstacles de nature économique qui entravent leur application. Dans un contexte de crise de la biodiversité et de changements climatiques, le Québec doit adopter une vision plus globale de son économie et devenir un exemple à suivre au niveau international. C'est la voie qui permettra la sauvegarde du caribou forestier et montagnard et par le fait même, d'un grand nombre d'espèces animales.

28. La zone d'habitat en restauration a une superficie d'environ 5 601 km².

Bibliographie

Chaire de tourisme Transat ESG UQAM (2017). [Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air Rapport final.](#)

[Convention sur la biodiversité.](#)

Couturier, S., Paré, P. et Jacob, H. 2018. Population menacée de caribous de Val-d'Or. Plan de rétablissement 2018-2023. Déposé par l'Action boréale, 26 p.

Fédération québécoise des municipalités (2017). [Portrait des économies de la forêt.](#)

Gouvernement du Canada (2011). [Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois \(Rangifer tarandus caribou\) au Canada.](#)

Gouvernement du Canada. [Loi sur les espèces en péril.](#)

Gouvernement du Québec. [Loi sur le développement durable.](#)

Gouvernement du Québec. [Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.](#)

Gouvernement du Québec. [Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.](#)

Gouvernement du Québec. [Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel.](#)

Gouvernement du Québec (2021/04/17). [Activités fauniques - Québec poursuit la simplification réglementaire pour les clientèles et en fait un premier bilan.](#)

La Presse (2022/04/29). [Boisaco n'a plus de certification FSC.](#)

La Presse (2022/04/28). [Gestion des forêts | Un organisme international pourrait sévir contre le Québec.](#)

Limoges, Benoît. [Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec.](#) Le Naturaliste canadien. Volume 142, numéro 1, hiver 2018, p. 36-49.

Ministère des forêts, de la faune et des parcs (2020). [Inventaire aérien de caribous forestiers \(Rangifer tarandus caribou\) du secteur Pimpuacan à l'hiver 2020.](#)

Ministère des forêts, de la faune et des parcs (2018). [Plan de rétablissement de la population de caribous \(Rangifer tarandus caribou\) de la Gaspésie – 2019-2029.](#)

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (2022/03/18). [Émission Enquête du 17 mars 2022 - L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec croit qu'il est temps de tenir un moment de réflexion collective pour l'avenir.](#)

Producteurs et productrices acéricoles du Québec. [Les 12 grandes régions acéricoles du Québec.](#)

Radio-Canada (2018/03/17). [L'industrie du sirop d'érable en chiffres \(radio-canada.ca\).](#)

Radio-Canada (2022/04/22). [Protection du caribou : deux provinces, deux ministres, deux résultats.](#)

Radio-Canada (2022/04/12). [Protection du caribou : Ottawa prépare une offensive inédite contre Québec.](#)

SEPAQ. [Rapport annuel 2017-2018.](#)

SEPAQ. [Rapport annuel 2020-2021.](#)